DOSSIER N ARRÊT I N° 2018/ CPS/LF

COUR D'APPEL

	Prononcé publiquemer 018, par la Chambre des Appels
(Correctionnels.
	The investment destributed approximated
	Sur appel d'un jugement du tribunal correctionnel de 2017.
	2017.
(COMPOSITION DE LA COUR
I	Lors des débats, du délibéré et au prononcé de l'arrêt,
	Président :
(Conseillers :
	MINISTÈRE PUBLIC :
Γ	représenté lors des débats par Mo
P	abstitut general.
(GREFFIER:
	ors des débats Monsieur
	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
<u>]</u>	PARTIES EN CAUSE DEVANT LA COUR
E le	09/04/18 PREVENU:
prie	
tion	
10318	
07/03/	18

	2017, le tribunal correctionnel a reçu illité des opérations de vérification du taux
d'alcoolémie par prélèvement sanguin.	
	Maître Josseaume,

PAR CES MOTIFS:

La COUR, après en avoir délibéré, conformément à la loi,

STATUANT par arrêt contradictoire à signifier et en dernier ressort,

DECLARE les appels recevables,

STATUANT dans les limites de l'appel,

CONFIRME le jugement déféré en toutes ses dispositions,